



Mon employeur me met la pression pour que je démissionne

Par **Lynda229**, le **09/05/2016** à **18:21**

Bonjour à tous !

j'ai un problème avec mon employeur et j'ignore comment y remédier. Depuis le 8 onctobre 2015 je travaille dans un restaurant. Des mon embauche je n'ai fait aucune visite médicale (elle etait pourtant inscrite dans mon contrat noir sur blanc) tout se passait bien au départ mais très rapidement ils y a eu des histoires :

mon employeur venait nous voir en étant soûl et en ayant un comportement douteux (vis à vis de moi et d'autres), il me faisais du bizutage gratuit à moi et des collègues, il ne respectait pas les normes de sécurité (on a eu plusieurs problèmes qui ont été ignorés) , je n'ai pas été fournis en équipement pour mon travaille (cuisinière) ils voulaient que j'achète tout moi même mais j'avais pas les moyens, lorsque une machine ne fonctionnait plus ou que quelque chose compromettait ma sécurité et celle de mes collègues mon employeur ne réagissait pas, il ne me rembourse pas la moitié de mon trajet comme c'est exigée, et me demande de ne pas écrire toutes mes heures de travail. j'ai eu plusieurs accident de travail qui n'ont pas été pris en compte, ils ont installez des caméras dans le restaurant et dans les vestiaires ou je me change avec mes collègues a notre insu sans nous avertir et j'en passe pour le reste... l'ajout de tous ces evenements ont pesés sur mon moral et meme mon physique (plusieurs problèmes de dos, de genoux ect et aucune prévention n'a été mis en place sachant que le matériel n'était pas aux normes).

j'ai donc décider de faire un abandon de poste (je précise que j'ai appeler mon employeur la veille de mon départ pour lui dire que en vu des dysfonctionnement et problèmes qu'il y a eu je ne viendrai plus et je ne ferai pas de lettre de démission.
Depuis ce jour mon employeur nie tout en bloc alors que mes collègues aussi se plaignent. il

m'harcèle en me mettant la pression pour que je démissionne. Il a également décider de ne pas me payer mes heures de travaille et de faire durer la procédure de licenciement

je suis perdu j'ai besoin de votre aide !

Par **amajuris**, le **09/05/2016 à 18:35**

bonjour,

dans le cas d'un abandon de poste du salarié, l'employeur n'a aucune obligation envers le salarié puisque c'est une décision unilatérale du salarié.

en particulier, l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier, la situation peut durer ainsi très longtemps à votre détriment puisque vous ne pouvez pas retravailler et vous ne serez pas indemnisé.

je vous conseille de lire toute la littérature consacré à l'abandon de poste sur internet.

salutations

Par **Lynda229**, le **09/05/2016 à 18:39**

je suis d'accord mais n'est-il pas possible de signaler les problèmes rencontrés à une organisme ou une organisation compétentes?

Par **amajuris**, le **09/05/2016 à 19:14**

il existe l'inspection du travail (pour le droit du travail) et la DGCCRF (répression des fraudes).